

Département
HAUT-RHIN
Canton
RIXHEIM
Commune
SAUSHEIM

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE n° 094/2019

Portant mise à jour du Plan Local
d'Urbanisme (mise à jour n°5)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM

- VU** Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R153-18
- VU** Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAUSHEIM approuvé le 30 janvier 2017
- VU** l'arrêté du Maire n° 348/2017 en date du 22 septembre 2017 portant mise à jour n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- VU** l'arrêté du Maire n° 426/2017 en date du 6 décembre 2017 portant mise à jour n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.
- VU** l'arrêté du Maire n° 143/2018 en date du 9 avril 2018 portant mise à jour n° 3 du Plan Local d'Urbanisme
- VU** l'arrêté du Maire n° 379/2018 en date du 5 novembre 2018 portant mise à jour n°4 du Plan Local d'Urbanisme
- VU** l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2019 portant création d'un secteur d'information sur les sols sur la commune de SAUSHEIM.

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAUSHEIM est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2019 portant création d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur la commune de SAUSHEIM ainsi les documents afférents à ce Secteur d'Information sur les Sols qui y sont annexés ont été ajoutés aux annexes du Plan Local d'Urbanisme.

ARTICLE 2 :

Le dossier du PLU intégrant la mise à jour est tenu à la disposition du public à la Mairie de SAUSHEIM aux jours et heures d'ouverture au public.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché à la Mairie de SAUSHEIM aux lieux et place habituels, pendant un mois.

ARTICLE 4 :

Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin
- Service instructeur des autorisations de construire
- Registre des arrêtés
- Affichage

Fait à SAUSHEIM, le 25 janvier 2019

Le Maire,



Daniel BUX

Le Maire :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant Le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa Notification.



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PREFECTURE
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des enquêtes publiques
et des installations classées
AXR 68SIS07024

ARRÊTÉ
du **09 JAN, 2019**
portant création d'un secteur d'information sur les sols
Commune de SAUSHEIM

Le préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- VU** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire, et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Haut-Rhin ;
- VU** la consultation des communes et des EPCI ;
- VU** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1^{er} juin 2018 ;
- VU** les observations du public recueillies du 10 juin 2018 au 11 août 2018 inclus ;
- VU** le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Haut-Rhin ;
- CONSIDÉRANT** que les activités exercées sur le site visé en annexe, sont à l'origine de pollution des milieux ;
- CONSIDÉRANT** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols, afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols situé sur l'ancienne décharge Ile Napoléon et référencé sous le numéro **68SIS07024**, est créé sur la commune de Sausheim. Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Il est également publié sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin :

- <http://www.haut-rhin.gouv.fr> , rubrique « actualités », onglet « Secteur d'Information sur les Sols ».

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Rixheim.

Article 3 :

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

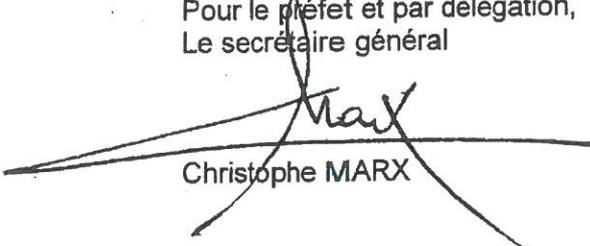
Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Haut-Rhin.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Grand Est, le maire et le président d'établissement public de coopération intercommunale compétent le cas échéant, en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale, dont le territoire est concerné par un projet de création d'un secteur d'information des sols, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Colmar, le 09 JAN. 2019

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Christophe MARX

Délais et voie de recours :

En vertu de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Strasbourg ne peut être saisi que par voie de recours formé contre cette décision, et ce, dans les deux mois à partir de sa notification.



Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	68SIS07024
Nom usuel	Ancienne décharge Ile Napoléon
Adresse	-
Lieu-dit	
Département	HAUT-RHIN - 68
Commune principale	SAUSHEIM - 68300
Caractéristiques du SIS	La décharge contrôlée du SIVOM de Mulhouse a été aménagée en 1974 au lieu-dit Ile Napoléon, recueillir les déchets d'ordures ménagères et assimilés. La décharge de l'île Napoléon a été fermée par arrêté préfectoral du 13 décembre 1999 depuis le 31 décembre 1999.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>Le site a été excavé sur une surface de 100 000m² environ, pour une profondeur de l'ordre de 8 à 15 m. La décharge se situe sur une ancienne gravière sans étanchéité de fond.</p> <p>Un suivi quantitatif des déchets admis sur ce site est disponible depuis 1993. La nature des déchets déposés se compose de deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none">des déchets industriels banals (cartons, emballages...) mais également des résidus de tissus, de broyage automobile ainsi que des déchets fermentescibles type déchets verts, boues et ordures ménagères ;des déchets inertes ayant servi comme couches de forme. <p>Il n'existe pas de données antérieures (il manque notamment d'anciens plans d'exploitation de la décharge). Il est tout à fait possible que d'autres types de déchets aient pu être déposés dans cette décharge.</p> <p>Un arrêté préfectoral daté du 13 décembre 1994 impose à l'exploitant des mesures nécessaires à la protection de l'environnement et à la sécurité du voisinage. Parmi ces mesures, la réalisation d'un réseau de surveillance de la qualité de la nappe phréatique est demandée.</p> <p>L'arrêté préfectoral du 3 avril 2003 prescrit des mesures complémentaires pour la réhabilitation de la décharge.</p> <p>La décharge a été réhabilitée en 2003/2004 par la mise en place d'une couche imperméable d'argile, complétée par une végétalisation en prairies du site, sur les 6 hectares restants, sachant que 3 hectares avaient déjà été réhabilités en 1994/1996, selon les mêmes modalités opératoires.</p> <p>En 2011, les eaux souterraines en périphérie du site (amont et aval) se caractérisent par :</p> <ul style="list-style-type: none">une qualité bactériologique dégradée ;des concentrations en ammonium (max 18,1 mg/l) ;des concentrations en potassium (max 18,1 mg/l) ;des concentrations en manganèse (max 2,01 mg/l) ;

des concentrations en fer (max 3,71 mg/l)

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	67.06455	http:// www.installationsclassees.developpement-durable.gouv /ficheEtablissement.php?champEtablBase=67& champEtablNumero=06455

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1029175.0 , 6750854.0 (Lambert 93)
Superficie totale 100037 m²
Périmètre total 1865 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du 17/05/2017
parcellaire

Le SIS est situé dans un secteur entièrement non cadastré ou partiellement non cadastré

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAUSHEIM	11	95	05/04/2018
SAUSHEIM	11	160	05/04/2018
SAUSHEIM	11	93	05/04/2018
SAUSHEIM	11	82	05/04/2018
SAUSHEIM	11	94	05/04/2018
SAUSHEIM	11	158	05/04/2018
SAUSHEIM	11	157	05/04/2018
SAUSHEIM	11	84	05/04/2018
SAUSHEIM	11	87	05/04/2018
SAUSHEIM	11	88	05/04/2018
SAUSHEIM	11	83	05/04/2018
SAUSHEIM	11	91	05/04/2018
SAUSHEIM	11	86	05/04/2018
SAUSHEIM	11	92	05/04/2018
SAUSHEIM	11	85	05/04/2018
SAUSHEIM	11	159	05/04/2018
SAUSHEIM	11	81	05/04/2018
SAUSHEIM	11	102	05/04/2018
SAUSHEIM	31	136	05/04/2018

Documents

Cartographie

